

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF145

présenté par

Mme Lakrafi, M. Anglade, Mme Coggia, Mme Yadan, M. Caure et Mme Genetet

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 66, insérer l'article suivant:

Mission « Action extérieure de l'État »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--